REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Date de la convocation : 10/02/2014
Date d'affichage :

Séance du 21 février 2014
L'an deux mille quatorze
Et le vingt et un février à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD
MM. DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusé(e)s : Mmes COVINHES, ZULIANI-SOLIER, MM. BERNAT et CRANSAC

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°01-2014
Cession Valette Marie-Thérèse M. et Mme Enjalbert Gérard / Commune de Montlaur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur décision prise par délibération n° 20132911_56 en date du 29 novembre 2013 d'acquérir les parcelles F N° 189, ZC N° 13 et ZD N°7 cédées par Mme Valette Marie-Thérèse, succession Enjalbert Léon.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de compléter cette délibération en indiquant que pour la succession Enjalbert Léon les vendeurs sont Mr et Mme Enjalbert Gérard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-**Décide** d'acquérir les parcelles F n° 189, ZC n°13 et ZD n°7 à Mme Valette Marie-Thérèse et Mr et Mme Enjalbert Gérard
-**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant avec Mme Valette Marie-Thérèse et Mr et Mme Enjalbert Gérard auprès de Maître Galtier, notaire à Rodez (12)
-Dit que les autres décisions de la délibération n° 20131129_56 du 29 novembre 2013 demeurent inchangées

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.
Le Maire,
Francis CASTAN